



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

retraite du combattant

Question écrite n° 33521

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré demande à M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants si, comme le réclame le monde combattant, il compte prendre des mesures visant à porter en 2009 l'indice de la retraite du combattant de 39 à 41. Il lui rappelle à cet égard que le Gouvernement avait annoncé en 2007 qu'après une augmentation de 2 points au 1er Juillet 2008, la revalorisation de la retraite du combattant serait poursuivie à raison de 2 points par an en 2009, 2010 et 2011 et de 3 points en 2012 dans le cadre d'une stratégie d'évolution pluriannuelle afin d'aboutir à l'indice 48 à la fin de la législature.

Texte de la réponse

Après une première augmentation sans précédent depuis 1978 du montant de la retraite du combattant de 2 points au 1er juillet 2006, cette prestation a été relevée à deux nouvelles reprises de 2 points en 2007 puis en 2008. La retraite du combattant a ainsi été portée à 9 points au 1er juillet 2008, correspondant à un montant annuel de 528,45 euros, compte tenu de la valeur du point d'indice fixée à 13,55 euros au 1er octobre 2008. Ce montant est, en effet, indexé sur l'évolution des traitements de la fonction publique et, à ce titre, bénéficie des revalorisations de la valeur du point d'indice qui peuvent paraître peu élevées mais sont toutefois régulières. Suite à l'examen du projet de loi de finances pour 2009, le Parlement a adopté un amendement gouvernemental prévoyant une nouvelle augmentation de 2 points d'indice du montant de cette prestation. La retraite du combattant sera ainsi portée à 41 points à compter du 1er juillet 2009. Cette politique sera poursuivie dans les années à venir. Elle sera corrélée aux contraintes budgétaires générales. Cette hausse permettra d'atteindre une revalorisation de 29,80 % de la retraite du combattant sur les quatre dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33521

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9142

Réponse publiée le : 20 janvier 2009, page 519